

Réunion du Conseil d'Orléans Métropole

le mardi 28 mai 2019 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 28 mai, à 18 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : mardi 21 mai 2019

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER,

BOU : Mme Michèle BLANLUET,

CHANTEAU : M. Jean-Pierre VANNIER,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY,

CHECY : Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 25), M. Rémy RABILLARD,

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, M. Anthony DOMINGUES, Mme Carole CANETTE,

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 21 h 30), M. Philippe GOUGEON,

MARDIE : M. Christian THOMAS (jusqu'à 19 h 50),

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE,

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Guylaine MARAVAL, M. Jean-Michel PELLE,

ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine ARSAC, Mme Martine HOSRI, Mme Martine GRIVOT, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 21 h 25), M. Michel BRARD (jusqu'à 21 h 20), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 21 h 05), M. Jean-Philippe GRAND, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD,

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO, M. Christophe LAVIALLE (jusqu'à 21 h 40), M. Michel DELPORTE,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (de 18 h 25 à 21 h 40 puis pouvoir à M. VILLARET), Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, M. Pascal LAVAL,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO,

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS (à partir de 18 h 25), M. Laurent LHOMME,

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA,

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à Mme Marie-Odile CROSNIER

CHANTEAU : Mme Christel BOTELLO donne pouvoir à M. Jean-Pierre VANNIER

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN jusqu'à 21 h 30

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS jusqu'à 19 h 50

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault donne pouvoir à Mme Claude GRIVE

OLIVET : Mme Cécile ADELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ORLEANS : M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à Mme Martine HOSRI, M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Philippe PEZET, M. Michel MARTIN donne pouvoir à M. Olivier CARRE, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à M. Philippe BARBIER, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, M. Philippe LELOUP donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Florence CARRE

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à M. Christophe LAVIALLE (jusqu'à 21 h 40)

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : M. Philippe LECOQ,

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET,

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

- n° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 4 avril 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 4 avril 2019

- n° 2 Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 25 avril 2019 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 25 avril 2019 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

- n° 3 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

- n° 4 Vie institutionnelle - Modification de la composition des commissions thématiques.

Le conseil métropolitain :

- a abrogé la délibération n° 4 du conseil métropolitain du 4 avril 2019 approuvant la composition des commissions thématiques d'Orléans Métropole,

- a décidé, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions,

- a désigné comme membres des commissions thématiques Attractivité et économie, Aménagement du territoire, Développement durable, Territoires et proximité et Ressources, les membres indiqués dans les tableaux annexés à la délibération.

- n° 5 Vie institutionnelle - Nombre et répartition des sièges au conseil métropolitain - Proposition d'un accord local aux communes.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la proposition d'accord local suivante, destinée à recueillir l'accord des communes membres à la majorité qualifiée, sur le nombre total de sièges que comptera le conseil de métropolitain, ainsi que celui attribué à chacune, lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux : 89 délégués titulaires, dont 8 au titre du volant facultatif de sièges supplémentaires de 10 %, répartis conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Orléans	33	
Olivet	7	
Fleury-les-Aubrais	6	
Saint-Jean-de-Braye	6	
Saran	5	
Saint-Jean-de-la-Ruelle	5	
La Chapelle-Saint-Mesmin	3	

Ingré	3	
Chécy	3	
Saint-Jean-le-Blanc	3	
Saint-Denis-en-Val	2	
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	2	
Ormes	2	
Saint-Cyr-en-Val	1	1
Semoy	1	1
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	1	1
Mardié	1	1
Boigny-sur-Bionne	1	1
Marigny-les-Usages	1	1
Chanteau	1	1
Bou	1	1
Combleux	1	1
	89	9

- a délégué Monsieur le Président pour solliciter les maires des communes membres, afin qu'ils invitent leurs conseils municipaux à se prononcer, au plus tard le 31 août 2019.

n° 6 Projet métropolitain - Évaluation - Approbation d'une convention cadre de collaboration et d'une convention de partenariat à passer avec l'INSEE Centre-Val de Loire.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention-cadre et la convention de partenariat pour 2019 à passer avec l'INSEE Centre-Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

n° 7 Rénovation urbaine - Communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Opérations ANRU 2 Argonne, ANRU 2 La Source et ANRU 2 Les Chaises - Convention à passer avec l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine, la commune d'Orléans, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et les partenaires.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, la commune d'Orléans et les autres partenaires, définissant le programme pluriannuel de renouvellement urbain sur le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle et sur les quartiers de l'Argonne et de La Source à Orléans,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et accomplir les formalités et procédures nécessaires relatives à ce dossier.

n° 8 Aménagement du territoire - Stratégie métropolitaine - Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines - Approbation d'une convention à passer avec l'Etat et le GIP Atelier International du Grand Paris.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le versement d'une somme de 50 000 euros TTC au GIP Atelier International du Grand Paris, dans le cadre du financement du programme de recherche relatif à la métropole,

- a approuvé les termes de la convention entre Orléans Métropole, l'Etat, représenté par le Ministère de la Cohésion des Territoires, Plan d'Urbanisme, de Construction et d'Architecture (PUCA) et le GIP Atelier International du Grand Paris.
 - a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.
- n° 9 Planification urbaine – Plan local d’urbanisme communal (PLU) – Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin – Approbation de la modification n°2.
- Le conseil métropolitain :
- a approuvé le dossier de modification n° 2 du PLU de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, en tenant compte des ajustements en réponse aux observations du public,
 - a précisé que, conformément à l'article R.153-20 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R. 153-21 dudit code.
- n° 10 Planification urbaine - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Approbation.
- Le conseil métropolitain :
- a adopté l'ensemble des ajustements du dossier de SCoT tel qu'annexé à la délibération,
 - a approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale tel qu'annexé à la délibération,
 - a chargé Monsieur le Président de mettre en œuvre la délibération et l'a autorisé, ou son représentant, à signer tout document nécessaire.
- n°11 Aménagement - Société d'Economie Mixte Patrimoniale (S.E.M.P.A.T.) Orléans Val de Loire - Approbation du projet de nouveaux statuts.
- Le conseil métropolitain :
- a approuvé le projet de nouveaux statuts de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire ;
 - a autorisé le délégué d'Orléans Métropole à l'Assemblée générale de la S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire à voter l'approbation du projet de nouveaux statuts ;
 - a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.
- n° 12 Aménagement - Commune d'Orléans - Opération Sanitas - Création d'une société commerciale entre la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.) et SULLY PROMOTION - Avis à émettre
- Le conseil métropolitain :
- a approuvé la création d'une société par actions simplifiée (S.A.S.) à constituer entre SULLY PROMOTION et la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.), en vue de l'opération d'aménagement du Sanitas, celle-ci se substituant dans le traité de concession ainsi que cela figure dans ce dernier ;
 - a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

- n° 13 Aménagement - Commune d'Orléans - Future Z.A.C. des Groues - Approbation des modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale.

Le conseil métropolitain a approuvé les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de la MRAe réalisés pour le futur projet d'Ecoquartier des Groues.

- n° 14 Planification urbaine – Agence d'urbanisme des Territoires de l'Orléanais (TOPOS) – Convention pluriannuelle de fonctionnement et de partenariat passée avec l'Agence d'urbanisme – Attribution d'une subvention au titre de l'année 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 000 € à l'association «TOPOS Agence d'urbanisme des territoires de l'orléanais » pour l'année 2019.

- n° 15 Transports et déplacements – Exploitation du réseau TAO – Convention de délégation de service public passée avec la société KEOLIS MÉTROPOLE ORLÉANS – Révision des tarifs à compter du 1er juillet 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la modification de la gamme tarifaire des services de mobilité à compter du 1er juillet 2019.

- n° 16 Transports et déplacements - Convention de délégation de service public pour l'exploitation des services à la mobilité passée avec la société KEOLIS METROPOLE ORLEANS - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 1 relatif à la modification de certains articles de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des services à la mobilité sur le territoire d'Orléans Métropole et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

- n° 17 Transports et déplacements - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Travaux de construction de la ligne B du tramway - Dommage de travaux publics - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec M.et Mme DORION.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant Orléans Métropole à M. et Mme DORION,

- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec ceux-ci et prévoyant notamment le versement à leur profit d'une indemnité amiable d'un montant global et forfaitaire de 6 500 €, pour solde de tous comptes,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel.

- n° 18 Politique de la Ville – Contrat de ville 2015/2020 prorogé jusqu'en 2022 – Evaluation intermédiaire.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2020.

- n° 19 Habitat-logement - Dispositif d'observatoire du logement neuf - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Océlor - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2019.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'année

2019, pour soutenir l'association Océlor,

- a approuvé la convention correspondante à passer avec l'association Océlor et soutenir ainsi le dispositif permettant d'alimenter la connaissance des marchés privés de l'habitat,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 20 Fonds d'aide aux jeunes - Approbation de conventions à passer avec l'association les ateliers de la Paësine - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a attribué aux ateliers de la Paësine au titre de l'année 2019 deux subventions d'un montant respectif de 4 152 € pour le projet « ateliers d'expression et de communication » et 15 268 € pour le projet « Bilans et perspectives professionnelles »,
- a approuvé les deux conventions de partenariat à passer avec les ateliers de la Paësine concernant les projets « ateliers d'expression et de communication » et « Bilans et perspectives professionnelles »,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

n° 21 Fonds d'aide aux jeunes - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences Jeunes Travailleurs Acacias Colombier - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a attribué aux Résidences Jeunes Travailleurs Acacias Colombier au titre de l'année 2019 une subvention d'un montant 13 091 € pour le projet « accueil et suivi éducatif global de jeunes en grandes précarité »,
- a approuvé la convention de partenariat à passer avec les Résidences Jeunes Travailleurs Acacias Colombier concernant le projet « accueil et suivi éducatif global de jeunes en grandes précarité »,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

n° 22 Tourisme - Société publique locale ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME - Demande de classement en 3 ème catégorie de l'office de tourisme.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte que l'office de tourisme s'engage à ouvrir son espace d'accueil au moins 120 jours par an, dont le samedi et le dimanche obligatoirement, en période de fréquentation touristique et en en sus lors des manifestations événementielles sur sa zone géographique d'intervention, à ce titre l'office de tourisme est ouvert 363 jours par an à ce jour ;
- a approuvé la demande de classement en catégorie III présentée par la SPL « Orléans Val de Loire Tourisme »;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à adresser ce dossier à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret en application de l'article D.133-22 du code du Tourisme.

n° 23 Tourisme - Demande de classement de communes de la métropole en "communes touristiques".

Le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la dénomination de communes touristiques prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 du

2 septembre 2008 auprès de Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret pour les communes ci-après désignées : Orléans, Olivet, la Chapelle-Saint-Mesmin et Saint-Jean-de-Braye.

n° 24 Grands équipements - Projet « CO'Met » - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Orléans dans le cadre d'une déclaration de projet – Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte du rapport et des conclusions de la commission d'enquête ;
- a déclaré d'intérêt général le projet CO'Met ;
- a approuvé la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Orléans qui en est la conséquence ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant, à procéder aux mesures de publicité et formalités utiles quant à la mise en œuvre de ces décisions.

n° 25 Enseignement supérieur et recherche - Graduate School - Formation Data Scientist - Convention d'aide au démarrage de la Graduate School - Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec l'université d'Orléans - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'aide au démarrage de la Graduate School, à passer avec l'université d'Orléans ayant pour objet de fixer le montant de la subvention au titre de l'année 2018/2019 et de la proroger jusqu'au 1^{er} novembre 2019 ;
- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018/2019 d'un montant total de 200 000 € ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

n° 26 Emploi – Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Respire. Attribution d'une subvention d'aide à l'investissement.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de soutien à passer avec l'association Respire ;
- a approuvé l'attribution d'une subvention d'aide à l'investissement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la dite convention.

n° 27 Stratégie végétale - Association Plante & Cité - Adhésion d'Orléans Métropole - Approbation d'une convention de partenariat - Désignation d'un représentant.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association Plante & Cité, pour un montant annuel de 3 090 €,
- a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'association Plante & Cité, visant à faire bénéficier l'ensemble des communes du territoire d'Orléans Métropole non adhérentes à Plante & Cité, d'un pool de services, pour un montant annuel de 740 € et pour une durée de deux ans,
- a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant d'Orléans Métropole au sein des instances de l'association Plante & Cité;

- a désigné Mme Aude de QUATREBARBES, conseiller spécial chargé de la valorisation du Parc floral et des Jardins remarquables pour représenter Orléans Métropole au sein des instances de l'association Plante & Cité ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

n° 28 Musée des Beaux-Arts d'Orléans - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association les Amis de Roger Toulouse pour les années 2019-2021.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat d'une durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans, à passer avec l'association des Amis de Roger Toulouse et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

TERRITOIRES ET PROXIMITE

n° 29 Espace public - Assainissement - Commune de Boigny-sur-Bionne - Z.A.C. "La Clairière - Réalisation des espaces publics - Réalisation des réseaux et ouvrages d'assainissement - Accord de principe.

Le conseil métropolitain :

- a donné son accord sur le principe de la réalisation par la SNC Foncier Conseil des équipements publics prévus au projet de programme du dossier de réalisation de la «ZAC de la Clairière» à Boigny-sur-Bionne, dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à la métropole,

- a donné son accord sur le principe de l'incorporation des réseaux, ouvrages, équipements, voiries et espaces publics réalisés dans le domaine public de la métropole, selon la procédure habituelle de remise concernant les concessions d'aménagement,

- a donné son accord sur la participation financière d'Orléans Métropole à la réalisation de la voie de désenclavement, qui fera l'objet d'une convention de fonds de concours, étant précisé que celle-ci ne pourra excéder 50 % du montant de réalisation de la voie estimée à 166 600 € HT et sera versée après réalisation en 2021.

n° 30 Espace public - Commune d'Orléans - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec FRANCELOT dans le cadre de la reprise des équipements communs du lotissement du clos de la Pointe.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le protocole transactionnel relatif au financement des travaux sur les équipements publics du lotissement du Clos de la Pointe à Orléans à passer avec la société FRANCELOT, en vue de leur reprise dans le domaine public métropolitain,

- a autorisé Monsieur le président ou son représentant à signer ledit protocole et tout document afférant à cette opération.

n° 31 Espace public - Commune de La Chapelle Saint-Mesmin - Rue de Monteloup - Enfouissement des réseaux - Approbation de conventions à passer avec ORANGE.

Le conseil métropolitain a approuvé les conventions pour la mise en souterrain des réseaux aériens de rue de Monteloup à La Chapelle-Saint-Mesmin, à passer avec la société ORANGE, ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la société ORANGE, ainsi que la remise des équipements à la collectivité et a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

n° 32 Espace public - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Rue de Frédeville - Enfouissement des réseaux - Approbation d'une convention à passer avec ORANGE.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de rue de Frédeville à Saint-Jean-de-Braye, à passer avec la société ORANGE, ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la société ORANGE, ainsi que la remise des équipements à la collectivité et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

n° 33 Espace public - Commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin – Rue de la petite Farinière - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Approbation d'une convention d'enfouissement des réseaux à passer avec ORANGE - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, relative aux travaux d'enfouissement des réseaux ;

- a approuvé la convention particulière relative à la mise en souterrain des équipements de communications électroniques rue de la petite farinière à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, à passer avec la société ORANGE ayant notamment pour objet de déterminer les modalités techniques, administratives et financières de réalisation desdits travaux,

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

RESSOURCES

n° 34 Finances - SA HLM VALLOGIS - Réhabilitation de 14 logements situés 29 rue du Colombier à Orléans - Garantie d'un emprunt de 159 714,50 € à hauteur de 50 % soit 79 714,50 € - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a procédé au retrait de la délibération n° 6726 du conseil métropolitain du 22 février 2018,

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 79 714,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 159 429 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

n° 35 Finances - INSTITUT LES CENTES ARPENTS - Construction de 20 logements situés 450 rue des Jonquilles à Saran - Garantie d'un emprunt de 1 937 203 € à hauteur de 50 % soit 968 601,50 € - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 968 601,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 937 203 €, que l'INSTITUT LES CENT ARPENTS souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE et l'INSTITUT LES CENT ARPENTS,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'INSTITUT LES CENT ARPENTS et Orléans Métropole.

- n° 36 Achats - Mutualisation des achats - Modification du coordonnateur de la famille « Prestations d'entretien ménager » et ajout d'une famille d'achats à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la modification apportée à la famille « Prestations d'entretien ménager » relative à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S d'Orléans, à savoir la prise en charge de la coordination de la passation de ce marché par la Ville d'Orléans,

- a approuvé l'ajout de la famille d'achats suscitée à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

- n° 37 Relations humaines - Remboursements de frais de déplacements professionnels du personnel - Complément au dispositif actuel.

Le conseil métropolitain a approuvé la mise en œuvre des nouvelles modalités de remboursement des frais de restauration et d'hébergement en application de la nouvelle réglementation, avec effet au 1er mars 2019 et a autorisé la prise en charge des frais de repas des agents pour les formations intervenant sur le territoire de la métropole.

A Orléans, le

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales